Patrice ROBINEAU

C.R.E.A. 17 / 07 / 1977



# BILAN ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIALISATION LOCALE EN ALGERIE

Le processus d'industrialisation est souvent identifié à celui du développement, ou du moins il en représente le signe essentiel. Pourtant, sa mesure par des indicateurs globaux - tels le taux d'accumulation ou la part de la production industrielle dans la PIB - peut dissimuler une inéficacité économique, ainsi que des effets sociaux négatifs: fonctionnement en sous-capacité de production, extraversion de la production valorisée, concentration des revenus, marginalisation accrue de la force de travail à productivité faible ou nulle.

Toute appréciation sur un processus d'industrilisation appelle par conséquent une réflexion sur les objectifs qui lui sont assignés et sur les formes qu'il adopte. Les resultats seront alors analysés selon des critères préalablement sélectionnés.

l'Algérie s'est engagée depuis 1967 date de lancement du pré-plan triennal, dans une stratégie d'industrialisation accélérée en vue d'atteindre deux objectifs principaux : l'indépendance économique, et l'accroissement de la productivité du travail. A travers l'édification d'un important secteur public composé de sociétés nationales couvrant la quasi-totalité de la production dans les branches d'activité reconnues prioritaires, c'est l'industrialisation par unité de grande taille et de haute intensité capitalistique qui s'est imposée comme forme dominante.

En 1970, début du 1er Plan quadriennal, une seconde forme est apparue par la mise en place d'un programme d'industrie locale, amplifié lors du Plan suivant et s'inscrivant dans la politique globale de décentralisation.

Nous nous proposons d'analyser l'origine et les orientations principales des unités industrielles locales (Section I) puis d'en mesurer le degré de réalisation ainsi que les difficultés qui s'y attachent (SectionII)

.../...

enfin de définir les fondements et les conditions de mise en oeuvre d'une politique d'idustrialisation rurale (Section III).

Nous constaterons que l'industrie locale n'a pas encore acquis une doctrine stable et qu'elle subit divers blocages sur le plan de la réalisation De plus, elle ne tient pas compte actuellement du milieu d'implantation: zones rurales, semi-urbaines ou urbaines. Une différenciation est cependant nécessaire, au moins dans un premier temps: l'état du rapport villes campagnes en Algérie, la structure socio-professionnelle de la population active rurale, l'impératif d'accroissement de la production agricole amènent à définir le cadre d'une politique spécifique d'industrialisation rurale.

## Section I : origines et orientations de l'industrie locale:

La décision de lancement d'un programme d'industrie locale et de son ampleur financière relèvent de la planification nationale, même si par la suite l'initiative de chaque projet et la réalisation sont théoriquement du ressort des collectivités locales. L'origine et le développement de l'industrie locale seront donc analysés par rapport à l'évolution de la politique économique globale depuis 1967. De même, nous examinerons dans un second temps les fonctions assignées à cette forme d'industrialisation, telles qu'elles sont perçues par les agents centraux exerçant une tutelle à titre technique ou administratif.

### A)- Naissance et développement de l'industrie locale planifiée.

A partir de 1967, le choix est opéré en faveur de la mise en place d'une puissante industrie de base dirigée d'une part vers les hydrocarbures pour assurer le financement des investissements, d'autre part vers la sidérurgie métallurgie, la construction mécanique, la chimie, pour accroitre la productivité du secteur agricole, (engrais, mécanisation, barrages pompes et canaux d'irrigation). Cette liaison productive entre l'agriculture et l'industrie est élaborée et mise en oeuvre centralement; en l'absence d'une

.../...

détermination des activités réalisables à une echelle de production petite ou moyenne, selon une technologie assez simple, aucune responsabilité n'a été confiée aux collectivités locales dans ce processus.

Toutefois, l'année 1967 amorce la politique de décentralisation avec la promulgation du Code Communal.* La Commune devientune institution de base dotée d'attributions en matière commerciale, agricole, industrielle et d'infrastructure Socio-économique. Cela represente la première reférence doctrinale pour l'édification d'une économie locale; elle sera complétée par le Code de Wilaya, promulgué en 1969. Mais ces textes restent trés généraux quant aux compétences économiques des collectivités locales et ambigus quand à leurs moyens financiers. L'article 135 du Code Communalstipule que "dans la limite de ses ressources et des moyens mis à sa disposition., l'Assemblée populaire Communale (A.P.C.) va élaborer son programme d'équipement local"; l'article 137 précise que "l'APC est assurée du concours technique et financier de l'Etat dans l'élaboration et la réalisation des programmes d'équipement local". Enfin, le code de Wilaya indique que la couverture des dépenses d'équipement et d'investissement se fait par prélèvement sur les recettes de fonctionnement (Art. 100).

En 1970, le contenu du programme d'équipement local, qui doit être initié par la commune, est précisé par circulaire interministérielle. Il distingue cinq types d'actions : la mobilisation de la main d'oeuvre locale, essentiellement pour l'infrastructure agricole, le développement de l'équipement collectif pour l'amélioration des conditions de vie des populations, des opérations de diverse nature pour les communes sahariennes, la promotion d'équipement productif agricole, orientéesurtout vers le secteur traditionnel, et enfin le developpement de l'industrie locale.

---

* Les programmes spéciaux, dont le premier fut lancé en 1966 pour l'ex-Wilaya des Oasis , ne relevent pas directement de cette politique, n'étant pas systématiques et dépendant de la décision centrale.

Comment apprécier dans cette optique globale les programmes d'industrie locale ? Ils manifestent une volonté de mettre en place une seconde forme d'industrialisation qui devrait se consolider d'un plan à l'autre Toutefois ils semblent peu maitrisés par les wilayate et communes ce qui consitue, comme nous le verrons plus loin, une explication de leur faible taux de réalisation. De plus, ils restent marginaux dans le développement industriel, même au stade prévisionnel.

Ainsi les autorisations de depenses pour la periode du 1er Plan quadriennal ne sont que de 140 millions de dinars, soit 1% du total des investissements industriels publics prévus. Le programme engage 150 projets tournés surtout vers l'artisanat et, pour ce qui concerne la petite et moyenne industrie, vers les matériaux de construction.

En 1971, les statuts de l'entreprise publiques communale et de wilaya sont promulgués; ils définissent les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement des futures unités de production.

En 1974, le 2ème Plan quadriennal lance un nouveau programme axé essentiellement vers le PMI comme le soulignent, en tête du rapport général, les conclusions des délibérations du Conseil de la Revolution et du gouvernement.(2) Les autorisations totales de dépenses pour la période 1974 1977 s'élèvent à 910 millions de dinars, soit 6,5 fois plus que celles du Plan prédèdent en valeur absolue et prés du double relativement aux investissements industriels totaux - passage de 1% à 1,9%. Ceci correspond à 504 projets nouveaux dont 356 concernant l'industrie proprement dite où dominent largement le secteur des matériaux de construction et celui de l'industrie des métaux.

Fin 1974, le programme sera révisé à la hausse par lesecrétariat d'Etat au Plan: 562 projets dont 376 pour la PMI. Il ne restera déjà plus que 3 ans pour passer à l'exécution: initiative des collectivités, étude technico-économique, individualisation, engineering, plan de financement, appel d'offres pour les entreprises de réalisation, et enfin lancement des travaux qui devraient être achetés, ou au moins trés avancés, pour la majorité des projets à la fin de 1977, dernière année du Plan.

Ainsi, sur le stict plan prévisionnel, on observe que le programme physique de l'industrie locale est significatif et va en s'amplifiant, malgré la faiblesse de l'enveloppe financière comparativement à celle des autres investissements industriels publics. Estimant que le marché des produits artisanaux est assez restreint, donc insuffisant pour dynamiser l'économie locale, le IIème Plan quadriennal ne vise qu'à acheter les projets en cours dans ce secteur et s'oriente trés nettement vers la PMI. Les travaux préparatoires du III Plan semblent consolider cette tendance, en diversifiant encore la gamme des activités et en élargissant le programme.

Inexistante il y a dix ans, lors de la 1ère phase d'application du modèle de développement, l'industrie, locale est apparue progressivement comme une nécessité, dans le contexte crée par une forte accumulation publique. On peut distinguer 4 raisons implicites à cette évolution.

a)- Les sociétés Nationales, de par l'ampleur de leurs investissements, accaparent les capacités de réalisation du pays et créent des goulots d'étranglement pour les autres secteurs : l'industrie locale des matériaux de construction, de la charpenterie et menuiserie métalliques, du bois de la mécanique générale, constituent un appoint indispensable à la réalisation des programmes d'infrastructure agricole, de construction d'écoles, de centres de soins, de logements, de bâtiments administratifs, sportifs et culturels etc...

b)- Dans les branches d'activités relatives à la réalisation des investissements publics, productifs ou non, le secteur privé est particulièrement dynamique, attiré par l'ampleur de la demande. L'industrie locale apparait comme un moyen de la concurrencer, de freiner la hausses des prix sur cetype de produits et services intermédiaires et par conséquent de diminuer les surcoûts de réalisation qui déjouent la planification.

c)- Durant la période d'installation des industries de base, la demandede force de travail industrielle reste relativement faible, compte tenu du choix technologique. L'industrie locale constitue une amorce à l'éffet multiplicateur d'emplois et, lorsqu'elle est implantée en zones rurales ou semi-urbaines, retient sur place des travailleurs ayant quitté l'agriculture.

d)- Certains produits simples, intermédiaires ou de consommation courante, sont actuellement importés, ne rentrant pas dans les lignes de production des Sociétés Nationales et ne suscitant pas l'initiative du secteur privé.

L'industrie locale, en choisissant ces créneaux, engendre de substantielles économies en devises et allége les contraintes des ports à capacité limitée d'importation.

Aprés avoir tracé l'évolution historique de l'industrie locale planifiée et analysé son insertion dans la politique de décentralisation ainsi que ses fondements en regard de la strategie globale de développement, nous allons analyser ses principales fonctions, telles qu'elles ressortent des textes officiels.

Les fonctions de l'industrie locale :

Les fonctions de l'industrie locale varient dans leur nature et leur ordre de priorité selon les Ministères concernées. On peut cependant les regrouper sous deux thèmes principaux, qui reviennent dans tous les textes fondamentaux: l'équilibre régional et la consommation du tissu industriel.

1- L'équilibre régional:

Le lancement des Programmes Spéciaux en faveur des Wilayate défavorisées a été la première manifestation de la politique d'équilibre régional. De 1966 à 1972, les autorités centrales ont affecté une somme de six milliards et demie de dinars à huit programmes différents (Oasis, Batna, Tizi-Ouzou, Medea, Tlemcen, Setif, et El Asnam). Sur les 150 unités locales privues pour le 1er Plan quadriennal, 78 devaient être financées sur ces fonds Il s'agissait essentiellement d'activités artisanales. Mais les programmes spéciaux ont surtout été orientés vers l'infrastructure et, comme l'industrie locale, ils connaissent des difficultés de réalisation dûes à la trop grande centralisation de la procédure.

Le IIème Plan quadriennal "introduit un nouvel instrument, le Plan Communal, destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposés par la Commune, réalisées et gérées par elles, et financées sur ressources centrales.(3) Sa mise en place doit être effectuée de façon systématique mais les deux cents communes les plus pauvres bénéficient d'engagements spéciaux. C'est une seconde mesure en faveur de l'équilibre régional. Globalement les autorisations de programmes s'élèvent à environ 4 milliards de dinars dont moins de 40% pour les Plans Communaux spéciaux. On enregistre là encore un retard d'éxécution important puisque ces Plans ne seront definitivement arrêtés que plus de deux ans aprés la décision de lancement.

Elle vise à corriger le processus de division du travail où certaines régions fournissent la main-d'oeuvre non qualifiée et d'autres les techniciens aptes à organiser et à diriger les unités de production. (4)

Pour ce faire, il semble urgent de reconsidérer le partage des tâches productives, au sein même du secteur public, entre société nationales et unités locales, ôtant à ces dernières leur caractère subsidiaires. Cela réorienterait inévitablement l'aménagement du territoire, les activités industrielles s'intensifiant dans les espaces actuellement moins denses productivement. La petite industrie dans les zônes rurales, la moyenne industrie dans les zônes semi-urbaines, dans la mesure où elles seraient déterminées selon leur utilité sociale et les possibilités offertes par l'environnement afin d'éviter le simple essaimage d'activités, contribueraient de façon essentielle à la réduction des principales formes de disparités spatiales d'une part et des gaspillages engendrés par la sous-utilisation des ressources locales d'autre part.

On peut préciser ces apports de la petite et moyenne industrie à la répartition équitable des diverses ressources dans l'espace sous quatre points.

a)- L'accroissement et la localisation de l'emploi: dés le lancement du programme de l'industrie locale, le secrétariat d'Etat au Plan souligne cet objectif que l'on retrouve dans les conclusions des délibérations du Conseil de la Revolution et du Gouvernement pour le II Plan quadriennal, la promotion des petites et moyennes industries doivent permettre "une application plus vigoureuse de la régionalisation de l'emploi nouveau."

On peut faire 3 remarques à ce propos. D'abord l'offre d'emplois sur place à la force de travail locale est un objectif social qui va influer sur le choix des techniques. C'est en ce sens que le Ministère de l'Industrie et de l'Energie recommande des projets faisant appel à une main-d'oeuvre appréciable, sans mécanisation ou automatisation poussée. Il s'agit d'utiliser une technologie simple, mais par ailleurs moderne. Mais on reconnait d'autre part que pour certaines activités l'objectif de maximisation de l'emploi ne peut être satisfait : c'est le cas d'une partie de la sous-traitance et des produits réclamant une fabrication en grande série de par l'urgence de la demande. Ainsi le critère de l'emploi est déterminant mais il sera d'autant mieux pris en compte qu'un choix clair aura été fait sur les types d'activités où il peut effectivement s'appliquer.

En second lieu, on porte l'accent sur la création d'emplois nouveaux Il faut se demander si pour certaines branches, l'implantation de nouvelles unités, en venant concurrences d'autres plus anciennes, ne risque pas de créer moins d'emplois qu'elle n'en supprime (cas de la production traditionnelle de biens de consommation courante par exemple). L'industrie locale, au lien de se limiter aux projets "ex. nihilo" doit élargir son champ d'action en intervenant dans l'aménagement des unités déja existantes (extension, accroissement de la productivité).

Enfin, le marché de la force de travail met en évidence un important sous-emploi dû aux activités saisonnières du secteur agricole et des batiments et travaux publics. Le choix des activités d'industrie locale et le mode d'organisation de la production devraient en tenir compte afin d'éviter la précarité de revenu de cette classe de travailleurs et de freiner leur tendance à la migration.

b)- L'accroissement des revenus des populations les plus défavorisées:

La résorption du chomage et du sous-emploi constitue la seule base solide pour la satisfaction de cet objectif. En ce sens, la circulaire interministérielle de 1970 précise que les crédits de développement de l'industrie locale visent à "atténuer le déséquilibre entre populations et revenus dans les zônes rurales".(5) Mais l'énoncée reste insuffisant et il convient, comme pour l'emploi précédemment, de relever certaines conditions.

D'abord,l'investissement de la petite et moyenne industrie doit porter sur un procés de production intensif en travail si l'on recherche non seulement l'accroissement du revenu mais sa répartition plus équitable. D'une part on favorisera la création de postes de travail et d'autre part la hiérarchie des qualifications sera moins large, ce qui incite à une moins grande disparité de revenus entre les travailleurs. Dans la mesure où, comme nous l'avons souligné plus haut, il existe des cas où s'impose une technique plus intensive en capital, le système national de production est carractérisé par un "dualisme technologique". Celui-ci sont dés lors planifié, par l'intermédiaire d'une politique technologique appropriée qui vise à maximiser simultanément le niveau de l'emploi et celui de la production.

Ce dualisme exige une politique rigoureuse des revenus et des prix. S'il existe pour un même produit ou pour une même branche d'activité, on ne peut éviter la concentration des revenus et le passage des travailleurs vers les unités à forte intensité de capital qu'en séparant niveau de productivité et niveau de rémunération. Ainsi, pour les matériaux de construction ou pour les batiments et travaux publics, la parité de salaire devrait être établie entre sociétés Nationales et entreprises publiques locales.

Dés lors, il reste à déterminer la politique des revenus entre les différentes activités. Le principe fondamental est celui d'une orientation selon l'utilité social du produit, par l'intermédiaire des prix et de l'allocation des ressources publiques.

c)- La satisfaction des besoins locaux: L'objectif est précisé uniquement pour les besoins en bien de consommation intermédiaire permettant d'élargir la capacité de réalisation des collectivités locales :matériaux de construction, industrie métallique.

Le terme de besoin local mérite une clarification. Tout bien ou service utilisé ou consommé par la population ou une entreprise d'un espece donné correspond par définition à un besoin local.

Il est cependant intéressant de relever les besoins spécifiques à une région homogène, pour lesquels une production locale comporte des avantages de divers ordres : adaptation du produit, technique de fabrication expérimentée, maitrise de la sphère de l'échange.

Il existe ou devrait exister une corrélation entre l'écosystème d'une région, son style de consommation et la structure de ses activités. Les besoins en matière de santé, d'habitat, d'inputs agricoles par exemple sont en partie diversifiés selon l'espace. La distinction entre besoins généraux et spécifiques est un critère déterminant pour le partage d'activités entre le Secteur public national et local.

Un autre terme demande également à être précisé : celui de "marché local."

S'il représente l'expression de besoins spécifiques à une population localisée, on est ramené à l'analyse précédente. S'il correspond plus généralement à une demande locale croissante, à forte utilité sociale et non satisfaite par la production regionale ou nationale existante, il définit une activité à promouvoir.

Il reste le cas de la spécialisation regionale pour vente sur le marché national. La critère du marché local, s'il est imperatif, bloque cette possibilité. Or il existe des traditions artisanales ou industrielles, de par le savoir faire accumulé ou la disponibilité des matières premières et moyens de production; des régions sont ainsi désignées pour offrir leurs produits sur l'ensemble du territoire national.

Dans une économie articulant la planification et la décentralisation, le principe de l'autosuffisance regionale reste malgré tout applicable Il existe en effet tout une gamme de produits qui entrent dans le cadre d'une diversification de la structure de production locale. Pour le reste, on peut imaginer des relations contractuelles entre d'une part les diverses régions, et d'autre part par les unités centrales - sociétés Nationals - ou locales mais dotés d'une spécialisation.

d)- La valorisation des ressources locales: Dans ce sens, les ressources sont constituées essentiellement par les matières premières et l'énergie. L'opportunité de certaines spécialisations régionales est confirmée lorsque les matières premières sont plus aisément transportables aprés avoir subi une ou plusieurs transformations sur place.

De même, l'utilisation de l'énergie locale - énergie solaire par exemple _ autorise une plus grande décentralisation des activités.

D'une façon générale, des ressources locales resteraient inutilisées sans l'implantation de la petite et moyenne industrie; celle-ci permet donc de faire des économies en capital, particulièrement en devises.

Ainsi la fonction d'équilibre régional assignée à l'industrie locale est déterminante, mais elle ne prend sa signification qu'en précisant son contenu et en mesurant ces incidences. Faute de cette analyse et des décisions économiques et financières qui en découlent, les collectivités locales - du moins les plus défavorisées _ resteront de simples entités administratives.

2. La consolidation du tissu industriel à travers l'ensemble du pays.

Le IIème Plan quadriennal exprime cette fonction en soulignant que l'industrie locale "matérialise la volonté de créer sur tout le pays, à côté et en complément de réseau de plus en plus dense mis en place par les entreprises nationales, un tissu industriel de portée locale dont la finalité s'insère dans l'objectif général."(6)

Deux questions sont soulevées, déjà mentionnées par ailleurs : le rapport de la petite et moyenne industrie avec les sociétés antionales et son intégration dans la planification locale. en fait, l'option apparait clairement dans les textes du Ministère de l'Industrie et de l'Energie : l'industrie locale a un champ d'application déterminé par celui des sociétés nationales et dépend donc des plans nationaux qui définissent le type et l'ampleur des activités de ces dernières.

Ainsi le programme PMI proposé pour le IIIème Plan quadriennal est presenté de la façon suivante :"(La) n'est pas un programme par branche :

.../...

son objectif est de rationaliser et de compléter la programmation de ce qui n'est pas la grande industrie et le domaine de compétence illégitime dans certains cas-des sociétés nationales. Par consequent le programmePMI proposé se presente comme un programme prioritaire d'unités de PMI complémentaires des projets de développement de la grande industrie et des Sociétés Nationales.(7)

Comment s'opére cette integration? Il y a en premier lieu le processus classique de la sous-traitance, la PMI s'insérant par l'amont dans un cycle de production dominé par la société Nationale. Mais il est également envisagé l'intégration par l'avel le PMI élargit le marché des Sociétés nationales en lui achetant ses biens de production, ou en transformant ses produits semi-finis, (transformation des plastiques par exemple) ou même en valorisant ses produits finis (entreprises de conditionnement, d'installation et de réparation de matériel).

Ces formes d'intégration appelle plusieurs observations.

a) Pn peut d'abord s'interroger sur la possibilité de sous - traitance par la PMI. L'expérience montre que les Sociétés Nationales ont tendance à assurer elles-memes toutes les fonctions gravitant autour de leur noyau central de production, en amont pur en aval (8) engeneering, biens intermédiaires, réparation, maintenance etc... Elles préfèrent meme parfois s'approvisionner par l'importation alors qu'une autre Société Nationale produit ce type de biens.

L'industrie locale de sous-traitance risque donc d'etre limitée de fait par la tendance monopolistique des Sociétés Nationales et les difficultés d'échanges entre Unités de production.

b) Il ne s'agit pas pour autant d'exelure les activités de sous-traitance du domaine de l'industrie locale. Mais cela nécessite une organisation de l'intégration industrielle (partage des activités, rapports contractuels) et le PMI de sous-traitance doit acquiérir la base financière, technique et matérielle suffisante pour répondre aux exigences concernant la quantité à fournir, le rythme de livraison, les normes à respecter. Ces Unités ont également besoin d'avoir un pouvoir de négociation reconnu pour écarter toute forme de domination exercée par leurs acheteurs.

De toute façon si la sous-traitance est à inclure dans l'industrie locale, elle n'en represente qu'une branche spécifique. Sa technologie lui est souvent imposée par le demandeur, de même que sa localisation. Elle s'aligne ainsi en partie sur les choix des Sociétés Nationales, eux-mêmes déterminés par une structure centralisé. C'est par conséquent dans d'autres formes d'activités que l'industrie locale peut simultanément remplir sa double fonction d'équilibre régional et de consolidation du tissu industriel.

c) L'intégration est envisageable entre Sociétés Nationales produisant des biens de consommation. Outre la question déjà évoquée pour la sous-traitance des échanges entre Unités de statut different, il faut se demander dans quelle mesure le choix des techniques pour la fabrication des biens de consommation. Dans les cas où une technologie complexe aboutit à des machines ou des produits intermédiaires complexes les critères de l'industrie locale - emploi, niveau de qualification adapté, produits simples et peu couteux - seront difficiles à respecter.

La liaison n'est pas systématique mais elle doit etre prise en compte pour la réalisation de cette forme d'intégration en comformité avec les objectifs prévus.

d) Favoriser les débouches des Sociétés Natioanles sur les Unités locales de consommation comporte d'autre exigences. Il y a en premier lieu la question de l'orientation générale des investissement = leur reconduction systématique parfois même accentuée de période en période dans les mêmes Secteurs risque de provoquer une extraversion croissante de l'économie et pour les secteurs à usage interne une suraccumulation dans la section des biens de production. Il y aurait au mieux intégration entre sociétés nationales au sein de cette section, sans passage à celle des biens de consommation.

De plus il existe déjà des Sociétés Nationales ou des offices produisant une large gamme de biens de consommation. D'une part elles ont recours à l'étrangeer et non à la production interne pour pour la réalisation de leurs investissements et d'autre part elles étouffent la création de petites et moyennes industries pourtant appropriées à ce genre d'activités (biens non durables en priorité).

L'analyse doctrinale qui vient d'etre faite révèle la caractére embryonnaire de l'industrie locale. Les fonctions assignées manquent de précision ce qui nuit à la cahérence des programmes et au dynamisme de leur réalis tion.

Il existe deux definitions officielles de l'industrie locale. La première est proposée par le Ministère de l'Industrie et de l'Energie et concerne spécifiquement la PMI. Celle-ci est constituée par toute unité, juridiquement un chiffre d'affaires et un investissement initial de 10 millions de DA au maximun, caractèrise par un processus de fabrication par complexe.(9)

Le critère d'indépendance juridique exclut toute unité de Sociétés nationales quelle que soit sa taille. Les autres critères renvoient fondamentalement à la politique économique : le nombre de salariés à l'emploi, le chiffre d'affaires au marché, aux prix et aux revenus, l'investissement et le processus de fabrication à la planification et à la technologie. Faute d'analyser plus en détail les objectifs les exigences et les effets de l'industrie locale sur ces domaines, toute quantification peut paraitre arbitraire.

La Seconde definition est proposée par le Secrétariat d'Etat au Plan et concerne l'industrie locale dans son ensemble. C'est en fait un classement par type d'activités PMI, artisanat de production, artisanat de Service, tourisme et thermatisme locaux. Avec la marginalisationde l'artisanat, le SEP s'est attaché à la PMI; défini d'une part en termes de modules de capacité de production, variant selon les activités, et d'autres part par l'investissement global maximun fixé à 13 millions de DA(10). Il s'agit en réalité des critères d'individualisation des projets soumis à l'approbation du S.E.P. Comme la précedente, cette définition n'est pas significative, si le contexte économique dans lequel elle se place n'est pas défini.

C'est dans ce sens que nous avons évoqué les choix économiques à clarifier.

En résumé l'industrie locale apparait à l'étape présente comme dépendante de la planification nationale en meme temps qu'elle lui est subsidiaire.

Pour une partie - le programme PMI élaboré par le Ministère de l'Industrie et de l'Energie-, elle s'oriente vers ce que les Sociétés Nationales ne veulent pas ou ne peuvent pas prendre en charge; elle est donc soumise aux aléas de la planification de ce secteur. Pour une autre partie, elle est laissée à l'initiative des collectivités locales qui, en l'absence d'objectifs cohérents et de moyens suffisants, remplissent difficilement leurs fonctions, ou les délèguent à d'autres .

En fait, il s'agit de desenclaver l'industrie locale et d'en faire une composante importante du secteur public , attachée à l'économie locale productive. Cela pose la question de l'intégration entre planification nationale et planification du développement local.

Au niveau national il est important d'opérer un arbitrage concernant le partage d'activités entre les deux formes d'industrialisation l'une centralisée, l'autre décentralisée. Simultanément il doit etre dégagé une Série de critères-emploi maitrise technologique, économie de devises etc...-- à classer par priorité en tenant compte du milieu d'implantation et étant entendu que certains types d'activités y échapperont de par leur nature.

Dans ce cas, le rôle de la planification nationale n'est pas de fixer et distribuer des enveloppes financières, mais de définir les principes et de poser un cadre pour orientations d'activités et les objectifs à respecter dans le domaine de l'économie locale.

Par ce cadre; les collectivités locales connaissent leur champs d'action et en fonction de leurs besoins dressent un plan de développement locale où sont intégrés les projets d'unités industrielles.

Section II—Réalisation des programmes d'industrie locale.

Les programmes planifiés font l'objet de prévisions physiques et financières. Dans un premier temps nous ramènerons ces prévisions aux réalisations; nous analyserons ensuite la procedure de décision et d'exécution des projets en relevant les principales difficultés rencontrées.

A) Bilan physique et financier.

Ce bilan porte sur les programmes du 1er et du 2ème Plan quadriennal. On y ajoutera; au niveau prévisionnel le programme PMI élaboré par le Ministère de l'Industrie et de l'Energie (MIE) dans le cadre des travaux préparatoires du 3ème Plan (11).

Il s'agit d'analyser les prévisions et les réalisations concernant

1. Le nombre de projets et leur répartition par activités.
2. Le cout des programmes et la consommation effective des crédits.
3. Le montant de l'investissement et l'emploi.
4. Les modules de capacité de production par activités.
5. La localisation des projets.

1. Le nombre de projets et leur répartition par activités.

Le tableau suivant présente les prévisions par branches pour les 3 plans

| PERIODES | 1er PLAN (70-73) | | | 2ème PLAN (74-77) | | | PMI-MIE 3èPLAN (78 - 81) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Types D'activités | Nbde proje | % PMI | %ens. Act. | Nb de projt | % PMI | %ensb. activ. | Nb de projet. | % PMI |
| P.M.I. | | | | | | | | |
| Matériaux de construction | 29 | 50 | | 216 | 57,4 | | 131 | 22,1 |
| Industries métalliques mécaniques et electriques | 4 | 6;9 | | 62 | 16;5 | | 139 | 23;4 |
| Chimie légère | 0 | | | 15 | 4,0 | | 78 | 13;1 |
| Industries agro-alimentaires | 0 | | | 19 | 5;1 | | 11 | 1;9 |
| Textiles | 13 | 22;4 | | 5 | 1;3 | | 7 | 1;2 |
| Cuirs et peaux | 1 | 1;7 | | 0 | - | | 18 | 3;0 |
| Bois cartons papiers et divers. | 11 | 19,0 | | 59 | 15;7 | | 210 | 35;3 |
| TOTAL P.M.I. | 58 | 100 | 38;6 | 376 | 100 | 66;9 | 564 | 100 |
| ARTISANAT TRADITIONNEL DE PRODUCTION | 75 | | 50 | 15 | | 2;7 | | |
| ARTISANAT DE SERVICES | 0 | | 0 | 55 | | 9;8 | | |
| TOURISME ET THERMALISME LOCAUX | 17 | | 11;4 | 116 | | 20;6 | | |
| TOTAL GENERAL | 150 | | 100 | 562 | | 100 | | |

Ce tableau appelle plusieurs observations

a) - Le nombre de projets PMI a été multiplié par 3,8 du 1er au 2ème Plan tandis que celui de l'artisanat de production a diminué de 5 fois. Ainsi, en pourcentage, la PMI passe de 38,6% du total des projets, et l'artisanat de 50% à 27 %. La différence est en fait encore plus forte car pour le 1er, une trés grande partie des projets PMI pour les textiles, les cuirs et les peaux, le bois et les divers est constituée par des activités artisanales (tapis, filature, poterie, unités de meubles sculptés).

b) - Au second plan quadriennal apparait l'artisanat de services. Il s'agit d'activités ayant un lien direct avec le batiment installation électrique, plomberie-sanitaire, peinture vitrerie, étancheité. Elles ne rentrent pas dans l'industrie locale au sens strict, mais servent l'objectif d'élargissement des capacités de réalisation des investissements locaux.

c) - L'accroissement des projets de tourisme et thermalisme locaux entre le 1er et le 2ème Plan est sensible tant en valeur absolue de 17 à 116 unités qu'en valeur relative -- de 11,4 à 20,6%. La aussi il ne s'agit pas d'activités productives proprement dites.

d) - Deux secteurs dominent au sein de la PMI : les matériaux de construction et l'industrie des métaux qui représentent ensemble 56,9 et 73,9% des projets pour le 1er et le 2ème Plan respectivement. En les ajoutant à l'artisanat de services, on mesure l'importance des activités orientées vers les B.T.P. au sein de l'industrie locale.

Il est prévu, selon le MIE, un tassement de l'industrie des matériaux de construction pour le 3ème Plan la priorité sera donnée à l'achèvement des projets en cours. En plus des industries métalliques et mécaniques, encore accrues dans les prévisions du 3ème Plan; il est inclu dans cette branche 27 projets de sous-traitance de composants électroniques.

e) - La chimie légère, limitée dans le 2ème Plan aux usines de compostage pour les grandes villes ayant un perimètre maraicher, devrait s'étendre et se divesifier au cours du 3ème Plan (travail du caoutchouc, de la cire, colle, peinture, éléments minéraux, produits phytosanitaires etc...)

f) - L'agro-alimentaire, les textiles, les cuirs et les peaux, n'ont pas de part significative, étouffés à la fois par la présence des sociétés nationales et du secteur privé dans ces branches. Il existe pourtant des possibilités d'activités pour l'industrie locale, dans l'agro-alimentaire par exemple qui se limite actuellement aux boissons gazeuses, la biseniterie-confiserie, et la glace hydrique.

g) - Outre quelques imprimeries dans le 2ème Plan, les industries du "bois, papiers et divers" sont dominées par la menuiserie. Dans le programme PMI du 3ème Plan sont inclus 65 projets de transformation des matières plastiques (biens de consommation courante articles menages, jouets, flaconnage, articles chaussants etc...).

Au total, il n'apparait pas d'orientations claires sur le choix des activités - en dehors des matériaux de construction et des industries métalliques - derrière la classification par branches, purement descriptive. Ceci est revélateur du degrés d'éparpillement des projets.

Il est difficile d'évaluer la réalisation physiques des programmes prévisionnels, les statistiques étant différentes selon les sources.

a) - Pour le 1er Plan quadriennal, la Banque Algerienne de developpement (BAD) indique 58 projets sur les 150 prévus auraient reçu l'agrément du SEP à la fin du 1er Plan. Ils se répartiraient comme suit 44 projets en cours de réalisation, 8 effectivement terminés en 1975 et 6 n'ayant encore reçu aucun engagement de crédits.

En synthétisant les données d'un bilan du SEP, on aboutit au résultat suivant (juin 1975) (12).

| Ier PLAN 70-73 | PROJETS PREVUS | PROJETS REALISES | TAUX DE REALISAT |
|---|---|---|---|
| PMI | 58 | 15 | 25,9 |
| Artisanat | 75 | 26 | 34,7 |
| Tourisme-thermalisme | 17 | 0 | 0 |
| TOTAL | 150 | 41 | 27,3 |

Ainsi, un an et demie aprés la fin du 1er Plan, 41 projets seulement étaient achevés, dont la majorité de type artisanal. Au sein de la PMI, 9 Appartiennent à la branche des matériaux de construction qui connait un taux de realisation physique totale de 31%.

Sur les 109 projets non réalisés, 25 ne sont pas encore entamés du tout. Parmi les 84 restant,on peut estimer à environ une quinzaine ceux qui seront achevés ou en voie d'achèvement d'ici la fin77.

Sur la durée de deux plans, soit 8 ans, le taux de réalisation physique du programme d'industrie locale du Ier Plan ne dépassera sans doute pas 40%, et plus de 690 projets seront encore à reporter sur le IIIème Plan quadriennal.

b) - Le bilan est également difficile à dresser pour le nouveau programme lancé par le IIème Plan. Il s'achève à la fin de cette année; les renseignements sont fragmentaires et parfois contradictoires

Peu aprés la circulaire du SEP portant sur le programme définitif de 562 projets, (13) le Ministère de l'Intérieur prévoyait un regroupement pour éviter la dispersion des actions et le trop grand nombre de promoteurs (14). On aboutissait à 380 projets dont 22, à la moitié du Plan, étaient individualisés(Décembre 1975). Parmi ces derniers, 6 seulement étaient en cours de réalisation 1 menuiserie, 1 platrière et 5 unités de carrière-concossage.

De son coté, le PMI avait 200 projets de PMI, considérés comme la "base" du programme définitif dans ce secteur. En mars 1976, aucun d'entre eux "n'a été retenu et, a fortiori, financé" selon l'avis même de ce Ministère. (15)

L'individualisation constitue à ce stade le meilleur indicateur l'agrèment du SEP, en donnant l'autorisation de financement, permetnormalement d'entamer la réalisation du projet dans les meilleurs délais.

L'autorisation de programme pour les 4 années du Plan fut de 149 000 000 de DA (16) (140 000 000 selon le Rapport général).

Le tableau suivant indique l'écart entre cette autorisation et les crédits effectivement consommés.

| 106 DA | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| Previsions initiales | 48,7 | 37 | 32,8 | 30,5 | 149 |
| consommation effective | 8,3 | 9,5 | 18 | 57,6 | 93,4 |
| Non consommation | - 40,4 | - 27,5 | - 14,8 | + 27,1 | -55,6 |
| Tx de réalisation financière | 17,7% | 25,7% | 54,9% | 188,9% | 62,7 |

On s'aperçoit que la consommation des crédits s'est accélérée sans que la dernière année puisse rattraper le déficit accumulé pendant les 3 années précédentes. Soulignons que le taux globalde réalisation financière (62,7%) ne reflète pas le stade d'avancement réel des projets en raison des surcouts qui interviennent en cours de periode.

b) - A l'origine, les autorisations de programme pour le IIè Plan quadriennal s'élèvait à 910 millions de DA, le cout global étant de 1,15 milliards.

Les crédits effectivement consommés à la moitié du Plan (Novembre 1975) s'élèveraient à 86 828 000 DA, ce qui, ramène aux autorisations pour la période 1974 - 1977, représente un taux de réalisation financière inférieur à 10%.

Le taux final risque donc d'etre encore plus faible que pour le Ier Plan, memeen tenant compte d'une accélération sensible en 1976 et 1977.

Les surcouts aggravent cette faiblesse de réalisation. L'evolution du montant des investissements par unité de production révèle leur empleur, comme nous allons le constater à présent.

3 - Le montant de l'investissement et l'emploi;

a) - En premier lieu, on peut évaluer le cout moyen unitaire d'un projet, toutes activités confondues/

| PLAN | TYPE DE PROGRAMME | Cout GlobalDA | Nbde projet | cout DA unitair |
|---|---|---|---|---|
| Ier PLAN | 1. Programme initial prévisionnel | 197000000 | 150 | 1313 000 |
| | 2. Programme réevalué prévision. | 237930000 | 150 | 1586 000 |
| | 3. Programme individualisé au 31.10.75. | 125304000 | 58 | 2160 000 |
| IIèmePlan | 4. Programme initial prévisionel | 1150000000 | 504 | 2281 000 |
| | 5. Programme individualisé au 12.12.76 | 349 688 | 218 | 3898 000 |

Source. MIE SEP

Ces évaluations sont approximatives car elles synthétisent différentes sources et portent sur des programmes globaux. Toutefois, elle mettent en évidence la réevaluation entre cout initial et cout individualisé du projet. 64,5% pour le Ier Plan et 70,9% Pour le IIè Plan.

Encore faut-il souligner que la réevaluation ne porte en mieux que sur les programmesindividualisés. Parmi ces derniers, une minorité de de projets est achevée; les autres peuvent encore supporter de nouvelles charges dues aux retard des travaux et à la hausse des prix.

L'écart du cout initial entre Ier et IIème Plan (73,7%) s'explique par l'accroissement de la PMI et la régression des unités artisanales.

b) - Il est normal que le cout unitaire varie sensiblement selon le type d'activités. On peut affiner l'analyse dans une branche représentative: les matériaux de construction.

| | Individualisé IPLAN | | Individ. IIPLAN | | Pr. IIIPL. |
|---|---|---|---|---|---|
| | Nb de projets | Cout unit. DA | Nbde projt | Cout unit DA | Cout unt DA |
| Concassage | 15 | 2 060 000 | 13 | 3 755 000 | -- |
| Agrégots et sables | 2 | 3 092 000 | 5 | 3 481 000 | 2 700000 |
| Briquetteries | 2 | 2 380 000 | 7 | 13074 000 | 12 000000 |
| Agglometé. Epts beton | -- | -- | 21 | 4 985000 | 3 000000 |

Le glissement entre les deux premiers plans du montant de l'investissement individualisé s'explique en partie par la réevaluation monétaire et en partie par l'accroissement de la capacité de production cas des briquetteries qui changent d'échelle de production dans le IIè Plan .

Il est à noter que le MIE fait des prévisions pour le IIIè Plan inférieur au cout du projet individualisé dans le plan précédent. Il faut donc s'attendre à de futures réevaluations.

Le SEP n'a pas évalué le cout previsionnel par type d'activité pour le IIè Plan, ne fixant qu'un montant maximal de 13 millions de dinars. Seules les briquetteries dépassent ce chiffre.

e) - Rares sont les évaluations portent sur l'emploi crée. Seul le Ministère de l'Industrie et de l'Energie, dans ses "programmes de base-PMI", se préocupe de cette question et de celle de l'intensité capitalistique.

| Programmes PMI de base du MIE | INVESTISSEM. (DA) TOTAL | EMPLOI TOTAL(à) | T/E DA | Nb de projets | Emploi par unités |
|---|---|---|---|---|---|
| IIème PLAN | 720 000 000 | 12 000 | 60 000 | 200 | 60 |
| IIIème PLAN | 1795 035 000 | 20 562 | 87 298 | 594 | 35 |

Pour le IIème PLAN, il était donc prévu une création de 12000 emplois pour 200 Unités. En extrapolant au programme initial global- 504 projets -, l'emploi total devrait s'élever à plus de 30 000, soit 7 500 postes nouveaux en moyenne par an. Le chiffre réel est évidemment bien plus faible, compte-tenu des importants retards de realisation.

Il est à noter que le MIE prévoit pour le IIIème Plan un nombre d'emplois par unité nettement inferieur à celui du IIème Plan. On peut en conclure que l'accroissement prévu des capacités de production incite à des technologies plus complexes et à la réduction de l'emploi, ce qui est confirmé par le SEP, demandant aux promoteurs d'éviter de tels glissements.(17)

Une enquête du SEP en 1969 évaluait l'investissement fixe des industries manufacturières privés - hors sociétés nationales, BTP et pétrole à 25 000/30 000 par an. Par rapport à ce chiffre, le cout de l'emploi selon le programme PMI de IIème Plan est double et il augmente encore de 50% environ pour le IIIème Plan. Les réevalutions monétaires, mais surtout l'évolution du choix technologique et des capacités de production expliqquent cette tendance à la hausse.

4 - Les modules de capacité de production.

Comme le montant de l'investissement par unité, la capacité de production est un des critères de l'individualisation. Le SEP a fixé des capacités maximales pour le IIème Plan; nous pouvons les comparer avec celles prévues par le MIE dans son programme préparatoire au IIIème plan, en prenant les activités les plus représentatives

.../...

Suite de la page 36

| WILAYA | Ier PLAN | | IIème PLAN | |
|---|---|---|---|---|
| | Nb de projets | % | Nb de projets | % |
| MASCARA | 1 | 0,7 | 20 | 3,6 |
| MEDEA | 9 | 6,0 | 16 | 2,9 |
| MOSTAGANEM | 5 | 3,3 | 11 | 2,0 |
| M'SILA | 5 | 3,3 | 17 | 3,0 |
| ORAN | 1 | 0,7 | 12 | 2,1 |
| OUM-EL-BOUAGHI | 4 | 2,7 | 19 | 3,4 |
| OUARGLA | 2 | 1,3 | 15 | 2,7 |
| SAIDA | 10 | 6,7 | 22 | 3,9 |
| SETIF | 14 | 9,3 | 18 | 3,2 |
| SIDI-BEL-ABBES | 3 | 2,0 | 21 | 3,7 |
| SKIKDA | 1 | 0,7 | 17 | 3,0 |
| TEBESSA | 3 | 2,0 | 19 | 3,4 |
| TIARET | 7 | 4,7 | 23 | 4,1 |
| TAMANRASSET | 2 | 1,3 | 14 | 2,5 |
| TIZI-OUZOU | 25 | 16,7 | 33 | 5,9 |
| TLEMCEN | 21 | 14 | 23 | 4,1 |
| TOTAL | 150 | 100 | 560 | 100 |

.../...

Ce tableau appelle quelques remarques/

a) - L'impression générale est que les projets sont bien dés-séminés sur l'ensemble du territoire , le pourcentage se situant entre 1 et 3,5% dans la majorité des wilayate. Cette répartition régulière est surtout sensible dans le 2ème Plan où les wilayate de Tizi-Ouzou et de Tlemcen rentrent pratiquement dans la moyenne aprés avoir totalisé à elles deux plus de30% des projets au Ier Plan.

b) - Celui-ci révèle précisement que lesplus hauts pourcentages se situent dans les wilayate qui ont bénéficié de programmes spéciaux Tizi-Ouzou et Tlemcen, mais aussi Médéa (6%) Saida (6,7%) Setif (9,3%). Seule El Asnam et Batna restent dans la moyennegénérale; elles accroissent leur part lors du IIème Plan tandis que celle des autres wilayate à programme spécial est de deux à trois fois moindre.

c) - Les wilayate du Sud reçoivent une impulsion lors du IIè Plan ; la proportion est multipliée par 4 pour Adrar, par 2 pour Ouargla et Tamarasset tandis que Béchar, sans projet dans le plan précedent,en prevoit 14.

d) - Les grands pôles sont également touchés; Alger - auquel on peut ajouter Blida -, Oran, Constantine et Annaba ne dépassaient pas 2% lors du Ier Plan; par la suite ils se situent tous dans une proportion de 2 à 4% du total.

Le nivellement de la répartition entre wilayate semble a priori contraire à l'objectif de réduction des déséquilibres spatiaux. Mais il est difficile de tirer des conclusions sur la politique de localisation de la PMI à ce niveau. Une analyse plus fine montre qu'au sein de chaque wilaya, la plupart des projets sont implantés dans les zones où existe déjà une densité d'équipement productif et socio-économique.

Les collectivités locales font appel à des bureaux nationaux, qui pour la plupart emploient des sociétés d'études étrangères. Ainsi, la réalisation elle-même reste centralisée.

c) - La gestion des unités est définie par le statut de l'entreprise publique de commune ou wilaya. L'entreprise communale est rarement créée pour des projets de PMI: la commune manque de moyens de réalisation et l'incertitude de la rentabilité la dissuade d'une telle initiative. Le Wali selon le code communal, peut retirer son approbation à ce type d'entreprise si elle laisse un déficit de nature à compromettre l'équilibre des finances locales. Le code de wilaya précise justement que l'Assemblée populaire de Wilaya (APW) crée, gère ou contrôle toute unité qui dépassent les possibilités communales.

L'entreprise publique de wilaya, crée au terme de la procédure décrite plus haut, est gérée par un Directeur, nommé par le Wali après agrément du Ministre de l'Intérieur et du ou des Ministres intéressés. Ce Directeur est placé sous l'autorité d'un "Conseil de surveillance et de contrôle" qui fixe la politique générale de l'entreprise et suit son activité. Le conseil est composé du Wali, qui préside, de 3 membres de l'APW, 3 membres de l'exécutif de wilaya intéressés par l'activité et un ou plusieurs représentants des travailleurs. La tutelle est assurée par le Ministre de l'Intérieur et de ou des Ministres concernés - principalement le MIE.

A cette phase de la gestion comme aux deux phases précédentes, l'intervention des instances centrales semble déterminante.

La Charte Nationale souligne que l'"Etat socialiste en Algérie base sa conception et son organisation sur la décentralisation ...(Celle-ci) doit conférer aux wilayate et aux communes la plenie compétence sur tous les problèmes d'intérêt local ou régional qu'elles peuvent assumer"(18).

Face à ces principes, la procédure décrite pour l'industrie locale montre le poids d'une intervention centrale multiforme et non coordonnée. Les désaccords ou l'absence de relations claires entre les instances centrales concernées d'une part entre celles-ci et les collectivités locales d'autre part sont à l'origine de nombreux retards dans la mise en œuvre. Nous allons examiner les principales difficultés ainsi soulevées.

2. Difficultés de conception

a) - La première question est celle des agents de l'initiative d'un projet. Une enquête de l'AARDES (19) portant sur les programmes d'Equipement local (Ier Plan quadriennal) montre que pour la totalité des projets industriels enquêtés, l'initiative est revenue aux services techniques et à la direction de wilaya. Les Assemblées élues devraient pourtant remplir ce rôle puisqu'elles en ont le droit et qu'elles sont les mieux placées pour définir les besoins de la zône qu'elles représentent.

b) - La seconde question porte sur les raisons de l'initiative. A nouveau, l'enquête AARDES apporte un élément de réponse. Elle distingue les communes urbaines et les communes rurales. Les premières mettent toutes en avant l'accroissement des capacités de production, raison entièrement ignorée par les secondes qui, pour moitié, privilégient la création de postes de travail. L'objectif d'accroissement de l'emploi est pourtant important egalement en zones urbaines , mais il n'est pas perçu comme tel par les services de ce type de communes. Là encore, un poids accru des assemblés elues devrait changer la priorité des objectifs qui reste de toute façon à différencier selon les caractéristiques de chaque zone.

Ceci pose le problème des capacités techniques de conception des collectivités locales, que nous retrouvons pour l'engineering.

Le code de wilaya stipule "l'APW peut, pour exercer ses attributions, créer un ou plusieurs bureaux d'études et d'équipement chargés de rechercher les actions de nature à favoriser le développement économique et social de wilaya"(Art. 135). Peu de wilayate sont dotées de tels bureaux pour l'industrie locale et les promoteurs s'adressent à des bureaux nationaux ou font des appels d'offres pour obtenir les unités clés en mains, l'engineering étant alors inclu dans le contrat principal de réalisation. Dans les deux cas, les critères initialement fixés risquent de ne pas etre respectés.

3. Les difficultés de réalisation

a) - Le financement est décidé par un comité technique qui siège dans chaque wilaya, auprés de la BAD. Lorsque le projet est individualisé et doté d'un plan de financement, des crédits sont signés par les collectivités et les institutions financières locales, afin d'engager les dépenses. La BAD finance les projets de génie civil et de batiments (crédits à long terme) et le crédit populaire d'Algérie les équipements (crédits à moyen terme).

La procédure est longue et surtout, les critères de financement - taux de rentabilité élevé - entrent parfois en contradiction avec des objectifs tels que la maximation de l'emploi,l'adoption de techniques simples, l'économie de devises etc...

Enfin, l'irrégul ent en matériaux de construction constitue ég

4. Les difficu

Trés peu d a est difficile d'étab tate déjà une pénu travailler dans publique locale teur producti locale remp la désorg sonnel.

res à



EN effet, pour les secteurs à fort en termes purement monétaires, le choix des proc importés intégralement peut paraitre plus avantageux. d'une révision de la politique des prix et des revenus, la financière ne coïncide pas forcément avec la rentabilité économ sociale qui inclut le critère de l'emploi et de la priorité soci des activités .

Si l'on veut prendre en considération cette seconde forme d rentabilités, certains types de projets doivent recevoir s facilités de prêts, surtout lors de la période de démarrage. Actuellement certaine unités sont en difficulté par insuffisance de financement pour alimenter leur premier fonds de roulement.

Le nécessaire allègement des procédures financières devrait permettre des réevaluations rapides lorsque des dépenses n'ont pas été comptées dans le calcul initial de manière satisfaisante- aménagement du site par exemple. Il doit aussi assurer la continuité des travaux certains ont connu un arret temporaire par manque de financement du génie civil.

b) - Les diverses sociétés de réalisation, comme les bureaux d'engineering, sont accaparées par les sociétés nationales et les programmes nationaux d'équipement social (santé, éducation, etc...). Les collectivités locales peuvent créer les entreprises locales et syndicats intercommunaux de B.T.P., ceux-ci concernant à se multiplier mais ils sont encore en nombre insuffisant et ne servent pas la PMI en priorité. Il faut surtout souligner l'absence d'entreprises disponibles pour certaines spécialités mécanique des sols, par exemple.